

NicOx SA

Société anonyme au capital de 9 488 299 euros

Siège social :

1681 Route des Dolines – BP 313 – Taissounières HB4

Sophia-Antipolis - 06560 - VALBONNE

R.C.S. GRASSE 403.942.642

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 20 MAI 2009

L'an deux mille neuf,

Le vingt mai à dix heures quinze,

Les actionnaires de la société NicOx S.A. se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du Conseil d'administration, suivant avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO en date du 8 avril 2009, avis de convocation publié dans le journal d'annonces légales "Avenir Côte d'Azur" en date du 1^{er} mai 2009 et lettres simples adressées à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives quinze jours au moins avant la date de l'avis de convocation.

Les sociétés DELOITTE & ASSOCIES et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoquées par lettres recommandées AR du 29 avril 2009.

Il est établi une feuille de présence signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Michele GARUFI préside l'assemblée en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Olivier Guyonnet et Madame Huguette Chevrier, actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle PIERRY.

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (résolution 1).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (résolution 2).

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour fixer le prix d'émission des titres à émettre dans le cadre de la résolution 2 dans la limite de 10% du capital par an (résolution 3).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (résolution 4).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (résolution 5).
- Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (résolution 6).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie de bénéficiaires (résolution 7).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (résolution 8).
- Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration pour émettre des bons de souscription au profit de personnes nommément désignées (résolution 9, 10, 11, 12 et 13).
- Autorisation donnée au Conseil d'administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (résolution 14).
- Autorisation donnée au Conseil d'administration pour consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions existantes (résolution 15).
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital dans le cas où les titres de la Société viendraient à être visés par une offre publique (résolution 16).
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions dans le cas où les titres de la Société viendraient à être visés par une offre publique (résolution 17).
- Modification des statuts pour porter à 79 ans la limite d'âge pour exercer les fonctions d'administrateur (résolution 18).
- Renouvellement des fonctions d'administrateur de Jorgen Buus Lassen et Bengt Samuelsson (résolutions 19 et 20).
- Modifications des statuts, notamment pour supprimer l'obligation pour les administrateurs d'être propriétaires d'au moins une action pendant la durée de leur mandat (résolution 21).
- Suppression d'un compte de réserves indisponible devenu sans objet (résolution 22).
- Pouvoirs à donner en vue des formalités (résolution 23).

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence. Il en résulte que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 5 160 984 actions sur les 47 612 348 actions ayant droit de vote et composant le capital social.

N'ayant pas réuni le quorum requis des actions ayant droit de vote, l'assemblée ne peut valablement délibérer.

En conséquence, le Président déclare que, conformément à la décision du Conseil d'administration du 2 avril 2009, une nouvelle assemblée générale extraordinaire sera convoquée au siège sur le même ordre du jour, pour le mercredi 17 juin 2009, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée ce même jour à 10 heures.

La séance est aussitôt levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT

M. Michele GARUFI

LE SECRETAIRE

Mme Emmanuelle PIERRY

LES SCRUTATEURS

Madame Huguette Chevrier

Mr Olivier GUYONNET